

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 juin 2023

Délibération n° 23C/05/08

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
09 juin 2023		Présents : 53
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 12
21 juin 2023	En exercice : 77	Votants : 65

**Objet :** Convention tripartite pour l'achat d'eau en gros avec la communauté de communes du Clermontois

L'an deux mil vingt-trois, le 15 juin à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Nourard le Franc, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MME BENABBAS Stéphanie, MM BERTHELOT Vincent, BETHELMY Taylor (suppléant de M. DOVERGNE Samuel), MME BOULAS-DRETZ Sandrine, M. BOURGETEAU Pascal, MME BRUNET Laurette, MM CARRE Christophe, DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESCAMPS Pascal (suppléant de M. DEWAELE Bernard), DESANDERE Nicolas (suppléant de M. COULON Olivier), MMES DESMARESCAUX Sabrina (suppléante de M. WARME Philippe), DESMEDT Yveline, DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUPONT Patrice (suppléant de M. THEOPHILE Pascal), MME ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, MM LE CAM Eric (suppléant de M. VALOIS Eric), LEFEVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astride, MM LEROY Gérard, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, PAUCCELLIER Hervé, MME PAMART Anaïs (suppléante de M. BIZET Régis), MM RENAUX André, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, MMES SOUDET Sylvie, VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VINCENT Jocelyne (suppléante de M. MATTE Xavier), WALLON Christine.

Soit 53 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : M. BOURGEOIS Jérôme, MME DUPONT Stéphanie, M. GESBERT Laurent, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, LEDENT Didier, LEFEVRE François, MATRON Matthias, MOONEN Thierry, POINSARD Cédric, VAUCHELLE Patrick, MME VERMEULEN Christèle.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;  
MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
M. CANDELOT Bertrand (Grandvillers aux Bois) à M. CARRE Christophe (Domfront) ;  
M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
MME DA SILVA Isabelle (Méry la Bataille) à M. SOETAERT Francis (Tricot) ;  
M. DOISY Hubert (Cressonsacq) à M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) ;  
M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;  
M. NEGI Michaël (Lievillers) à M. HOEDT Jean-Michel (Erquinvillers) ;  
M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) ;  
M. SAINTE-BEUVE Nicolas (Rouvillers) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles) ;  
M. WAFFELAERT Eric (Brunvillers la Motte) à MME VERLEYE Eliane (Quinquempoix) ;

A été élu secrétaire de séance : M. RENAUX André

La dissolution du syndicat de l'Hardière a entraîné la réintégration de la commune de Cernoy dans le périmètre de la communauté de communes. La distribution d'eau aux habitants est assurée par le biais d'un contrat de DSP qui arrive à échéance au 30 juin 2023. Le point de production d'eau étant situé sur la commune de Maimbeville (communauté de communes du Clermontois), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, la communauté de communes du Plateau Picard devra désormais acheter de l'eau à la communauté de communes de communes du Clermontois pour continuer à assurer la fourniture d'eau potable aux habitants de la commune.

Pour cela une convention tripartite d'achat d'eau gros doit être conclue entre ces deux collectivités et le délégataire du Clermontois, à savoir la société SUEZ Eau France ; la gestion du réseau d'adduction de la commune de Cernoy étant reprise en régie directe par le Plateau Picard.

La facturation de la fourniture de vente d'eau en gros sera réalisée par l'exploitant du vendeur (SUEZ Eau France) à la communauté de communes du Plateau Picard. Le prix de la vente d'eau est défini selon 3 composantes :

- Composante 1 : rémunération du Clermontois pour la vente d'eau :

Exercice	Prix au mètre cube
2023	0,4373 € HT
2024	0,4640 € HT
2025	0,4934 € HT
2026	0,5258 € HT
2027	0,5613 € HT
2028	0,6005 € HT

- Composante 2 : rémunération de l'exploitant du vendeur : 0,5 € HT par mètre cube ;
- Composante 3 : participation à la redevance de préservation de la ressource versée à l'agence de l'eau Seine Normandie.

**Le Conseil,**

Vu les statuts de la communauté de communes du Plateau Picard en matière d'eau potable ;  
Vu que le site de production de Maimbeville est situé sur le territoire de la communauté de communes du Clermontois ;

Vu le projet de convention de vente d'eau en gros tripartite entre la communauté de communes du Plateau Picard, la communauté de communes du Clermontois et son délégataire SUEZ Eau France, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité d'achat d'eau en gros à la communauté de communes du Clermontois permettant d'assurer l'alimentation en eau potable de la commune de Cernoy ;

Considérant l'impossibilité à court terme pour la communauté de communes du Plateau Picard de sécuriser l'alimentation eau potable de la commune de Cernoy à partir d'une autre ressource,

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

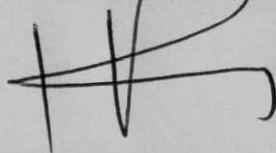
A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la convention tripartite de vente d'eau en gros entre la communauté de communes du Clermontois, son délégataire SUEZ Eau France et la communauté de communes du Plateau Picard telle qu'annexée à la présente délibération ;

**AUTORISE** le président à signer ladite convention et tous documents y afférent.

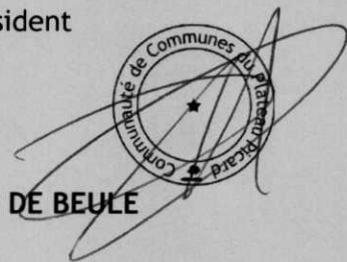
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



**André RENAUX**

Le Président



**Olivier DE BEULE**

Acte publié ou notifié le 21 juin 2023